



SOMMAIRE

EUROPE

1. Réforme européenne de la directive sur le détachement de travailleurs
2. Communication de la Commission Européenne au Conseil et au Parlement Européen : « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union Européenne »

FRANCE

1. Nouvelle convention d'assurance chômage
2. Entrée en vigueur du prélèvement à la source reportée au 1^{er} janvier 2019
3. Demande de carte grise en ligne
4. Conclure un PACS en mairie

ALLEMAGNE

1. Election de Wolfgang Schäuble à la Présidence du Bundestag allemand

SUISSE

1. Nouvelle édition des fiches d'information « Les accords bilatéraux Suisse-UE »
2. Dialogue Suisse-UE sur la réglementation financière à Berne

TRANSFRONTALIER

1. Election du nouveau Président de la Région Grand Est
2. Mise à jour de la plateforme Trifob.org

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

1. Changement de Présidence de l'Eurodistrict Freiburg / Centre et Sud Alsace
2. Dialogue citoyen transfrontalier : « Espace rural : produits régionaux, circuits courts » - « Produits régionaux et nourriture saine par-delà les frontières »
3. Dépliant Eurodistrict « Découvrez les Marchés de Noël du Rhin ! »
4. Fermeture de l'INFOBEST pendant les congés de fin d'année

Permanences du réseau INFOBEST

EUROPE

REFORME EUROPEENNE DE LA DIRECTIVE SUR LE DETACHEMENT DE TRAVAILLEURS

La directive européenne sur le travail détaché, datant de 1996 et accusée de favoriser le dumping social en France comme en Allemagne, entre dans la phase critique de sa révision, après plus d'un an et demi de tractations au niveau européen. Le 16 octobre, les eurodéputés de la commission Emploi et affaires Sociales du Parlement Européen ont voté en faveur d'un texte, qui a été adopté en séance plénière du Parlement Européen le 26 octobre 2017. En parallèle, un accord a été trouvé entre les Etats-membres au sein du Conseil des Ministres le 23 octobre 2017.

Ces deux accords permettront de mener des négociations concrètes et de fond sur le contenu du texte final, car pour être adopté, un texte européen doit être validé par le Parlement Européen et les représentants des Etats-membres au sein du Conseil des Ministres.

Des avancées ont été constatées, suite à l'intervention du Président français Emmanuel Macron, soutenu par la Chancelière allemande Angela Merkel, qui avait refusé au mois de juin de signer un accord avec les autres Etats-membres. Ainsi, un accord a été trouvé concernant la durée maximale du détachement : en lieu et place de 24 mois, elle a été réduite à 12 mois renouvelables dans certains cas particuliers.

Pour satisfaire les Etats-membres de l'Est de l'Union Européenne (UE), des compromis ont dû être faits. Ainsi, le secteur des transports ne sera pas touché par la révision de la directive, tant que les nouvelles réglementations européennes les concernant (paquet transports) ne seront pas adoptées. De plus, l'entrée en vigueur de la directive sera repoussée dans le temps : les deux ans habituellement requis pour la transposition dans le droit national ont été multipliés par deux. Si la révision de la directive de 1996 est adoptée avant la fin du mois de décembre 2017, alors celle-ci n'entrera pas en vigueur avant la fin de l'année 2022.

Pour plus d'informations : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=471&langId=fr>

COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN : « STIMULER LA CROISSANCE ET LA COHESION DES REGIONS TRANSFRONTALIERES DE L'UNION EUROPEENNE »

Comme le montre un rapport de la Commission Européenne, les régions frontalières sont en général un peu en recul économique par rapport à d'autres régions au sein d'un même Etat-membre. Pour les citoyens, les entreprises et les associations des régions frontalières, la vie entre différents droits et différentes administrations se révèle encore souvent être très complexe. Afin d'y remédier, la Commission a adopté, le 20 septembre 2017, une communication intitulée « Stimuler la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'Union européenne » qui propose un certain nombre de mesures concrètes à mettre en œuvre au sein des territoires transfrontaliers, dans le but d'en améliorer leur situation, tant sur le plan de la compétitivité que sur le plan de la cohésion. La Commission Européenne souhaite y arriver en levant certains obstacles juridiques et administratifs qui entravent le renforcement de la coopération et des interactions au sein des régions transfrontalières. La mise en œuvre de ces mesures sera facilitée par la création d'un « point de contact frontalier » au sein de la Commission, composé d'experts de la Commission sur les questions transfrontalières. Ce point de contact frontalier aidera les autorités nationales et régionales à résoudre les problèmes frontaliers régionaux de nature juridique ou administrative.

Afin de présenter ses conclusions, la Commission Européenne a organisé un événement autour du sujet des obstacles transfrontaliers à Bruxelles les 20 et 21 septembre 2017. Le réseau INFOBEST a été mis en avant deux fois au cours de cette manifestation d'ampleur : dans un premier temps, INFOBEST est cité dans le rapport de la Commission Européenne comme un exemple positif et de

« bonnes pratiques » concernant la mise à disposition d'informations claires et accessibles pour les citoyens des régions transfrontalières; dans un second temps, le réseau a été convié pour se présenter à Bruxelles lors de la manifestation.

Vous trouverez le texte de la communication de la Commission Européenne via le lien ci-dessous : http://ec.europa.eu/regional_policy/de/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions

Informations concernant la manifestation des 20 et 21 septembre 2017 : http://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/en/conferences/boosting_border/

FRANCE

NOUVELLE CONVENTION D'ASSURANCE CHOMAGE

A partir du 1^{er} novembre 2017, les conditions d'indemnisation chômage changent. Un article détaillé paraîtra à ce sujet dans la prochaine édition.

ENTREE EN VIGUEUR DU PRELEVEMENT A LA SOURCE REPORTEE AU 1^{ER} JANVIER 2019

La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, réforme introduite par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances, est reportée par ordonnance au 1^{er} janvier 2019. Vous trouverez des informations actualisées sous : www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source.

DEMANDE DE CARTE GRISE EN LIGNE

En préfecture, les guichets dédiés aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules vont progressivement fermer entre le 6 et le 30 novembre 2017. Désormais, les démarches se feront en ligne via le site internet : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Pour chaque cas, il existe une rubrique détaillée, qui dresse l'inventaire des pièces à joindre ainsi que des liens vers les formulaires cerfa. Ces derniers peuvent être remplis directement en ligne. Ainsi, avec la création d'un compte personnel, il ne sera plus nécessaire de se rendre en préfecture ou de réaliser les démarches d'immatriculation de votre véhicule par voie postale. Seule exception à la numérisation des démarches : l'immatriculation d'un véhicule d'occasion acheté à l'étranger (y compris au sein de l'Union Européenne) doit obligatoirement se faire en préfecture, dans un délai d'un mois après l'achat du véhicule. Cependant, l'ensemble des documents requis est disponible sur internet, afin de faciliter au maximum vos démarches.

L'avantage de la numérisation de vos démarches est la réduction des délais : en effet, l'impression et l'envoi par voie postale de votre carte grise se fera en l'espace d'une semaine après votre dépôt de dossier via la plateforme en ligne. Pendant ce temps, vous pourrez circuler avec un certificat d'immatriculation provisoire (valable un mois) qui vous sera délivré lors de votre demande en ligne.

Si vous avez encore des questions concernant ces nouvelles démarches, vous pouvez consulter le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Questions-frequentes>

CONCLURE UN PACS EN MAIRIE

L'enregistrement des Pactes civils de solidarité (PACS) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la « loi de modernisation de la justice du XXIe siècle » publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

L'enregistrement du PACS reste également possible auprès d'un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Les partenaires doivent rédiger et signer une convention de PACS définissant notamment les relations financières et patrimoniales du couple. La convention peut également être rédigée par un notaire.

La liste des pièces à joindre au dossier de demande de PACS ainsi qu'un modèle de convention sont disponibles sur le site : <https://www.service-public.fr>

ALLEMAGNE

ELECTION DE WOLFGANG SCHÄUBLE A LA PRESIDENCE DU BUNDESTAG ALLEMAND

Suite aux élections fédérales en septembre, l'ancien Ministre des Finances allemand Wolfgang Schäuble a été élu par la majorité de l'assemblée des 705 députés allemands comme Président de l'institution lors de la séance constitutive du 24 octobre 2017. M. Schäuble succède au chrétien-démocrate Norbert Lammert qui était à la tête du Bundestag depuis octobre 2005.

Le Président du Bundestag exerce la deuxième fonction gouvernementale la plus importante du pays, après le Président de la République fédérale. En effet, le Bundestag est le seul organe constitutionnel directement élu par le peuple allemand. Lors de son mandat en tant que « chef » du Bundestag, le Président représente le Parlement, donc le pouvoir législatif et garantit les droits du Parlement. Une des fonctions principales du Président est de diriger les débats parlementaires et ainsi de garantir leur déroulement neutre et équitable. Il veille au respect du règlement intérieur et à la discipline au sein de l'assemblée.

Wolfgang Schäuble est né le 18 septembre 1942 à Fribourg-en-Brisgau et réside au cœur de la région du Rhin supérieur, à Offenbourg. Il est diplômé en droit et en économie des universités de Hambourg et de Fribourg. Il est membre du Bundestag depuis 1972 et a été Ministre fédéral chargé des tâches spéciales et Chargé de la Chancellerie fédérale, Ministre de l'Intérieur et dernièrement Ministre des Finances allemand.

Il a évoqué dans son discours d'investiture ses 45 années de présence au Bundestag qui font de lui le plus ancien membre en fonction du Bundestag. Il a souligné sa conviction que les valeurs européennes et occidentales forment la base de l'ordre constitutionnel allemand mais jouissent également d'une attractivité à l'échelle du monde. L'Europe est selon lui le cadre dans lequel le Bundestag débat et prend des décisions qui contribuent à façonner l'avenir du monde. C'est dans cet esprit que s'inscrit le Préambule de la Loi Fondamentale allemande de 1949 : « animé de la volonté de servir la paix du monde en qualité de membre égal en droits dans une Europe unie... ».

Les Présidents du Bundestag allemand depuis 1949 :

Erich Köhler, CDU/CSU, 1949-1950

Hermann Ehlers, CDU/CSU, 1950-1954

Eugen Gerstenmaier, CDU/CSU, 1954-1969

Kai-Uwe von Hassel, CDU/CSU, 1969-1972

Annemarie Renger, SPD, 1972-1976

Karl Carstens, CDU/CSU, 1976-1979
Richard Stücklen, CDU/CSU, 1979-1983
Rainer Barzel, CDU/CSU, 1983-1984
Philipp Jenninger, CDU/CSU, 1984-1988
Rita Süßmuth, CDU/CSU, 1988-1998
Wolfgang Thierse, SPD, 1998-2005
Norbert Lammert, CDU/CSU, 2005-2017
Wolfgang Schäuble, CDU/CSU, depuis 2017

SUISSE

NOUVELLE EDITION DES FICHES D'INFORMATION « LES ACCORDS BILATERAUX SUISSE-UE »

La nouvelle édition brochée des fiches d'information « Les accords bilatéraux Suisse–UE » est disponible dès à présent. Le recueil donne un aperçu sur la politique européenne de la Suisse ainsi que sur les accords bilatéraux les plus importants conclus entre la Suisse et l'UE.

Cette brochure est disponible gratuitement en français, allemand et italien et peut être commandée en indiquant le numéro d'article (No d'art. 201.337.f, 201.337.d, 201.337.i) à l'adresse suivante : OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch.

Elle peut également être téléchargée et commandée sur le site Internet de la Direction des affaires européennes DAE: www.dfae.admin.ch/europe/publications.

Les fiches d'information peuvent être consultées individuellement sur le site Internet www.dfae.admin.ch/europe, où elles sont régulièrement actualisées.

Source : Département fédéral des affaires étrangères <http://www.eda.admin.ch>

DIALOGUE SUISSE-UE SUR LA REGLEMENTATION FINANCIERE A BERNE

Le 19 octobre, le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) et la Commission européenne ont tenu à Berne leur dialogue 2017 sur la réglementation financière. Ont participé au dialogue des délégués de la Commission Européenne, des autorités européennes de surveillance, du Conseil de résolution unique, de l'administration fédérale, de la Banque nationale suisse et de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le dialogue a permis d'échanger des informations et de donner un aperçu de l'évolution de la réglementation en Suisse et dans l'UE, ainsi que sur le plan international. Les délégations ont également exploré des pistes pour renforcer la coopération et favoriser les activités entre la Suisse et l'Union Européenne (UE) dans le domaine des services financiers, y compris dans des secteurs soumis aux dispositions du droit européen applicables aux États tiers. Les participants au dialogue ont en outre discuté des possibilités, des défis et du potentiel d'une collaboration future en matière d'innovation (FinTech) et de durabilité (Green Finance).

Source : <https://www.admin.ch>

TRANSFRONTALIER

ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT DE LA REGION GRAND EST



Le maire de Mulhouse, Jean Rottner, 50 ans, a été élu président (LR) de la région Grand Est le vendredi 20 octobre, succédant à Philippe Richert, qui a démissionné le 30 septembre.

Candidat de la majorité LR-UDI-MoDem à l'assemblée régionale, M. Rottner, médecin urgentiste de formation, a été élu face à la présidente du groupe FN Virginie Joron, 43 ans, lors d'une séance plénière du Conseil Régional, à Metz.

M. Rottner a obtenu la majorité absolue avec 96 voix, contre 35 pour Mme Joron et une voix pour le socialiste Christophe Choserot.

À l'assemblée régionale du Grand Est, le groupe LR-UDI-MoDem compte 104 sièges, le FN 35, le PS 19, et les Patriotes 11.

Dans son premier discours de président, M. Rottner a évoqué les priorités de sa mandature : « l'emploi, la jeunesse, les territoires, les mobilités et la vocation européenne de notre région », s'affichant comme « un président responsable », « président de tous » qui « refuse le repli sur soi ».

M. Rottner est également revenu sur son opposition passée à la réforme territoriale. « Mon attachement à l'Alsace ne peut être discuté », a-t-il martelé.

Photo : Région Grand Est

MISE A JOUR DE LA PLATEFORME TRIFOB.ORG

La plateforme bilingue TRIFOB (Trinationale Fortbildung am Oberrhein - Formation continue trinationale dans le Rhin Supérieur) a été mise à jour et restructurée.

L'objectif est d'apporter plus de transparence aux personnes à la recherche d'une formation continue dans la région du Rhin Supérieur en mettant en réseau les prestataires de formation continue du Pays de Bade, du Palatinat du Sud, d'Alsace et de la Suisse du Nord-Ouest par-delà les frontières. Il s'agit d'un ancien projet Interreg que la Regio Basiliensis poursuit.



<https://www.trifob.org/fr/home.html>

INFOBEST Vogelgrun / Breisach

CHANGEMENT DE PRESIDENCE DE L'EURODISTRICT FREIBURG / CENTRE ET SUD ALSACE

La passation de pouvoir au sein de l'Eurodistrict Freiburg / Centre et Sud Alsace a eu lieu le 22 juin 2017 entre Jean Rottner, Maire de Mulhouse et désormais Président de la Région Grand Est, et Hanno Hurth, Landrat du Landkreis Emmendingen. La Vice-Présidence est revenue à M. Gérard Hug, Président de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.



Le mandat de la Présidence au sein de l'Eurodistrict est de deux ans, afin de favoriser une continuité dans la mise en œuvre de projets. L'actuelle Présidence souhaite renforcer la coopération déjà initiée par ses prédécesseurs (bus transfrontalier Colmar-Breisach, échanges scolaires autour du thème de l'environnement) et lui donner une nouvelle impulsion.

Pour plus d'information : <http://www.eurodistrict-freiburg-alsace.eu/>

Photo : Eurodistrict Freiburg / Centre et Sud Alsace (à gauche : M. Hanno Hurth; à droite: M. Gérard Hug)

DIALOGUE CITOYEN TRANSFRONTALIER : « ESPACE RURAL : PRODUITS REGIONAUX, CIRCUITS COURTS » - « PRODUITS REGIONAUX ET NOURRITURE SAIN PAR-DELA LES FRONTIERES »

Le Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald organise une manifestation transfrontalière **le jeudi 30 novembre 2017, de 19h à 21h**, à la Badische Winzerkeller, Zum Kaiserstuhl 16 à **Breisach am Rhein**. Cet événement s'adresse aux citoyens intéressés, aux familles et aux agriculteurs de France, d'Allemagne et de Suisse.



Des spécialistes allemands et français présenteront rapidement quelques projets phares de la mise sur le marché de produits régionaux. Quelles offres sont à disposition des consommateurs ? Comment se former soi-même à l'alimentation régionale / aux circuits courts ? Comment les citoyens peuvent initier des offres de produits régionaux dans le monde rural ?

Sur ces différents sujets, les idées sont différentes de part et d'autre du Rhin, mais un échange par-delà le Rhin permet d'apprendre les uns des autres et de se développer ensemble.

Les orateurs seront, côté allemand : M. Roland Schöttle, du Parc naturel Südschwarzwald ; M. Helmut Büchele, de l'épicerie de village de Röttenbach, Mme Kathrin Leininger, du Landfrauenverband Südbaden, Mme Anne-Katrin Peters, du Forum « Se nourrir, bouger, former » du Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald.

Côté français, sont attendus : M. Lionel L'Haridon, Président de l'association Rhénamap, M. Frédéric Schwab, arboriculteur membre de la même association, pour un exposé sur « la vente directe vue par une association haut-rhinoise », et Mme Pascale Zindy, du Conseil départemental du Haut-Rhin, qui présentera le site Internet « maferme68 ».

Les participants pourront faire part de leurs idées et souhaits durant la discussion qui suivra, notamment sur la manière dont la vente directe de produits régionaux peut être développée, optimisée ou rentabilisée grâce à l'engagement des citoyens.

La manifestation sera animée par M. Reinhold Treiber, du Landschaftserhaltungsverband.

A l'issue, les participants seront invités à partager un verre de l'amitié et à goûter des produits régionaux. Une interprétation simultanée français-allemand sera proposée.

Pour faciliter l'organisation de la manifestation, **les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'inscrire auprès de M. Tobias Fahrländer**, Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald, tobias.fahrlaender@lkbh.de, **d'ici au 24 novembre prochain.**

Photo : Landratsamt Breisgau Hochschwarzwald (à gauche : M. Tobias Fahrländer; à droite: M. Reinhold Treiber)

DEPLIANT EURODISTRICT « **DECOUVREZ LES MARCHES DE NOËL DU RHIN !** »

Profondément ancré dans les traditions alsacienne et allemande, le marché de Noël est un événement incontournable sur les deux rives du Rhin.

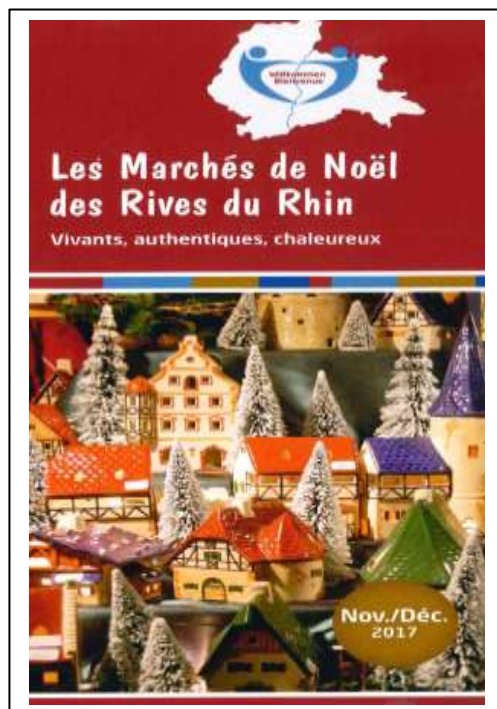
Pour la deuxième année, des communes françaises et allemandes de l'Eurodistrict de Freiburg/Centre et Sud Alsace ont décidé de promouvoir les marchés de Noël le long du Rhin à travers un dépliant commun en français et en allemand.

Les touristes et curieux sont invités à découvrir les marchés Marckolsheim, Sasbach, Vogtsburg-Burkheim, Biesheim, Breisach am Rhein, Neuf-Brisach, Hartheim, Weinstetter Hof/Eschbach, Fessenheim, Neuenburg am Rhein, Ottmarsheim.

La publication de ce dépliant est un projet commun des Villes-Ponts de l'Eurodistrict qui a pour objectif de contribuer au développement touristique de la destination Rhin. Le dépliant tiré à 20 000 exemplaires est disponible depuis début novembre dans toutes les communes participantes ainsi que leurs environs.

Plus d'informations auprès de l'office de tourisme de Breisach et de toutes les communes participantes : Breisach-Touristik, Tél. +49 7667 940155, marketing@breisach.de

Vous pouvez télécharger la brochure sous : www.breisach-urlaub.de/de/geschichte-kultur/veranstaltungen/weihnachtsmaerkte_am_rhein



FERMETURE DE L'INFOBEST PENDANT LES CONGES DE FIN D'ANNEE

Votre INFOBEST sera fermée du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclus.

L'équipe de l'INFOBEST sera de nouveau à votre disposition à partir du lundi 8 janvier aux horaires d'ouverture habituels.

Permanences du réseau INFOBEST

	INFOBEST PAMINA	INFOBEST Kehl/ Strasbourg	INFOBEST Vogelgrun/ Breisach	INFOBEST PALMRAIN
EURES	16.11.2017	-	Conseillère EURES sur le droit du travail un jeudi toutes les deux semaines sur rendez-vous 21.11.2017	-
Agentur für Arbeit, Pôle Emploi	-	Pôle Emploi 21.11.2017 19.12.2017 sur rendez-vous	Agentur für Arbeit / Pôle Emploi 02.11.2017 21.11.2017 07.12.2017 14.12.2017 sur rendez-vous	-
Caisses de retraite	-	Rentensprechttag 06.12.2017	DRV 21.11.2017 28.11.2017 19.12.2017 sur rendez-vous	-
Caisses d'assurance maladie	AOK 09.11.2017 07.12.2017	-	AOK et CPAM 21.11.2017 18.01.2018 sur rendez-vous	-
CAF	-	-	21.11.2017 sur rendez-vous	20.12.2017 24.01.2018 sur rendez-vous
Imposition retraite en Allemagne	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous
Notaire	chaque 1 ^{er} mardi du mois, l'après- midi sur rendez-vous	-	-	-
Journées d'Information Transfrontalière	-	-	21.11.2017 sur rendez-vous	16.11.2017 sur rendez-vous

www.infobest.eu

<p>INFOBEST Kehl/Strasbourg Rehfusplatz 11 D-77694 Kehl am Rhein</p> <p>D: ☎ 07851 / 9479 0 D: 📠 07851 / 9479 10 F: ☎ 03 88 76 68 98</p> <p>E-Mail: kehl-strasbourg@infobest.eu</p>	<p>INFOBEST Vogelgrun/Breisach Ile du Rhin F-68600 Vogelgrun</p> <p>D: ☎ 07667 / 832 99 F: ☎ 03 89 72 04 63 F: 📠 03 89 72 61 28</p> <p>E-Mail: vogelgrun-breisach@infobest.eu</p>
<p>INFOBEST PAMINA 2 rue du Général Mittelhauser F-67630 Lauterbourg</p> <p>D: ☎ 07277 / 8 999 00 D: 📠 07277 / 8 999 28 F: ☎ 03 68 33 88 00 F: 📠 03 68 33 88 28</p> <p>E-Mail: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu</p>	<p>INFOBEST PALMRAIN Pont du Palmrain F-68128 Village-Neuf</p> <p>D: ☎ 07621 / 750 35 F: ☎ 03 89 70 13 85 F: 📠 03 89 69 28 36 CH: ☎ 061 322 74 22 CH: 📠 061 322 74 47</p> <p>E-Mail: palmrain@infobest.eu</p>

Mentions légales:

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Ile du Rhin
F-68600 Vogelgrun
F : 03 89 72 04 63/ D: 07667 / 832 99
vogelgrun-breisach@infobest.eu

Responsable de publication : Delphine Carré et Marie Back

Rédaction

Pascale Allgeyer, Christiane Andler, Marie Back, Marc Borer, Delphine Carré, Anette Fuhr, Larissa Hirt, Julien Kurtz, Cyril Mantoy, Isabel Parthon, Nadia Pierson-Ben Yekhlief, Audrey Schlosser, Antoine Schmitz